

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 12 000 000 DINARS

SIEGE SOCIAL: Z.I. BEN AROUS

2013 - BEN AROUS

MF: 863S

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN 2018

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux des commissaires aux comptes, approuve le rapport du conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels de l'exercice clos au 31 Décembre 2017 présentant un bénéfice net de 7 157 683 Dinars tels qu'ils viennent d'être présentés par le conseil.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire approuve les opérations et conventions signalées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et celui des commissaires aux comptes, approuve le rapport du conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice 2017 faisant ressortir un résultat bénéficiaire de l'ensemble consolidé s'élevant à 9 591 249 Dinars et un résultat consolidé bénéficiaire part du groupe s'élevant à 9 296 116 Dinars tels qu'ils viennent d'être présentés par le conseil.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2017 s'élevant à 7 157 683 Dinars comme suit :

Résultat de l'exercice 2017	7 157 683
Résultats reportés (antérieurs à 2014)	761 885
Résultats reportés (2014 et ultérieurs)	5 568 448
Sous total	13 488 016
Résultats reportés (antérieurs à 2014)	761 885
Résultats reportés (2014 et ultérieurs)	12 726 131

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, l'impôt de 10% sur les distributions de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des dispositions ci-dessus mentionnées et constate que les fonds propres exonérés de l'impôt en cas de leur distribution sont détaillés comme suit :

Réserves légales	1 200 000
Réserves réglementées	1 147 551
Réserves extraordinaires	10 000 000
Réserves ordinaires	1 400 000
Boni de fusion	2 977 712
Prime d'émission	1 656 000
Résultats reportés (antérieurs à 2014)	761 885
Total	19 143 148

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reporter la décision de distribution de dividendes lors d'une prochaine assemblée générale qui devra être convoquée à cet effet dans les prochains mois et au plus tard fin de l'année 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité de 5 715 575 voix.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration des jetons de présence pour la somme de Cent Vingt Mille Dinars (120 000 TND) au titre de l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité de 5 715 575 voix.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur de l'un des exemplaires du présent pour effectuer toutes les formalités requises.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.